

SEANCE DU 12 décembre 2023

Convocation du **06/12/2023**

Date de publication : **14/12/2023**

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **033**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **037-121223**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation de la reconduction de la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du CDG13.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_37-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 037-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le décret n°85-603 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale, précise que l'autorité territoriale doit désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Les collectivités peuvent passer convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un ACFI, dans le cadre de l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique.

Ainsi, sur la base d'une convention et d'une lettre de cadrage, l'ACFI contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale toute mesure qui paraît améliorer la prévention des risques professionnels.

Dans ce cadre, l'ACFI a librement accès aux locaux et lieux de travail, et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation.

La Ville d'Aubagne recourt depuis plusieurs années aux services du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône dans le domaine de la santé au travail et constate les effets positifs de cette convention (conseil de proximité en santé au travail, aide juridique, accès au réseau de préventeurs, sensibilisations des personnels ...).

Cette délibération propose de signer la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour la période du 2 janvier 2024 au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, modifiant le Code du Travail et le Code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le Code du Travail, dans ses articles L.4111 à L.4141 (partie Législative, Partie IV, Livre 1^{er}),

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_37-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 037-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

VU le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la Circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psycho-sociaux,

VU la Circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique,

VU la délibération n°36_21 du 19 juillet 2021 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône autorisant son Président à signer les conventions conclues entre le CDG13 et ses tiers,

VU la délibération n° 8022 du Conseil d'Administration de Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en date du 29 novembre 2022 modifiant le tableau récapitulatif des prestations fournies par le CDG13 aux collectivités,

CONSIDERANT que la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône arrive à échéance le 31 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection pour la Ville d'Aubagne,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône notamment pour mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), du 2 janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les sommes correspondantes au budget de la Ville d'Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Ne participe(nt) pas au vote : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_37-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023



Délibération n° 037-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231212-121223_37-DE
Reçu le 14/12/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
14/12/2023

